

AUX PERSONNES AMIES DE L'AREQ/CSQ DU LIÈVRE

Malheureusement, l'AREQ/CSQ du Lièvre doit se conformer à la politique nationale sur les personnes amies.

A

Une personne qui a été membre d'un syndicat affilié CSQ, peut devenir membre de l'AREQ/CSQ à la condition de payer la cotisation annuelle exigée.

COTISATION À L'AREQ/CSQ = plus ou moins 15\$/mois selon la rente de la personne

B

MEMBRES DE LA FAE – CONTRAINTES

- 1- **Un membre assuré FAE** peut maintenant changer ses assurances pour obtenir celles de l'AREQ/CSQ (qui est aussi avec BENEVA) en devenant membre de l'AREQ/CSQ. Il devra, auparavant, s'informer auprès de l'AREQ afin de connaître les modalités d'adhésion.

COMMENT FAIRE?

- a) Annuler sa cotisation à la FAE pour cotiser à L'AREQ/CSQ

OU

- b) S'il désire conserver ses assurances avec BENEVA/FAE, il peut faire partie de l'AREQ/CSQ en payant 2 cotisations, celle à la FAE et celle à l'AREQ/CSQ.

Il faudrait vérifier mais je crois que L'APRFAE interdit d'être membre des deux associations en même temps comme membre régulier. Cependant, je crois que c'est possible d'être membre associé APRFAE si on est membre AREQ.

- 2- **Un membre non assuré FAE** et qui a fait sa demande d'adhésion

à L'APRFAE (association retraitée FAE) peut tout simplement annuler sa cotisation et s'inscrire à L'AREQ/CSQ en cotisant.

Un membre non assuré FAE et qui n'a pas fait sa demande d'adhésion à L'APRFAE (association retraitée FAE) peut tout simplement s'inscrire à L'AREQ/CSQ en cotisant.

*** Pour toute information supplémentaire et/ou demande d'adhésion à l'AREQ, vous pouvez communiquer avec Madame Stéphanie Trudel, commis administrative à la gestion des membres AREQ/CSQ, au 1-800-663-2408 poste 3079**

C

Sur invitation d'un membre de l'AREQ/CSQ du Lièvre et après l'acceptation du conseil sectoriel, un individu qui n'a pas été membre d'un syndicat affilié à la CSQ peut devenir personne-amie. Il peut participer aux activités s'il s'engage à payer une cotisation annuelle de 25\$ et payer le coût réel de chacune des activités.

AVANTAGES à devenir membre de l'AREQ/CSQ (secteur du Lièvre

- **Participer à des activités culturelles, sportives et sociales en compagnie de retraités.es du milieu de l'éducation et des autres services publics du Québec, de rencontrer d'anciens et nouveaux collègues retraités.es au niveau local et régional.**
- **Économiser sur la participation à ces activités, car l'AREQ/CSQ du Lièvre en défraie régulièrement une partie ou la totalité du coût réel pour les membres. Par exemple, le coût du repas lors de la journée d'Accueil du 3 octobre prochain est de 40\$, mais ce sera gratuit pour les membres.**